



N° d'épreuve FFM -----149

Organisateur technique ---- 230133 - Mme ROURA FERRER VERONIQUE

Club-----C3042 - BEAUMONT MSL

Email-----vero.ferrer31@gmail.com

Date-----30 mai 2021

Téléphone -----06 24 90 10 41

Lieu-----Beaumont sur Lèze (31)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2021 est disponible sur www.lmoc.fr/reglement-motocross-2021/

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

Directeur de course-----	002796 - M BALEUR JEAN-CLAUDE -----	Désignation LMOCC
Président du Jury-----	006434 - M CHARPIN MAX -----	Désignation FFM
Membre du Jury-----	103417 - M TERRASSON JOEL -----	Désignation LMOCC
Membre du Jury-----	039460 - M BLANC JEAN-PAUL -----	Désignation LMOCC
Commissaire technique responsable-----	054480 - M OPALINSKI RICHARD -----	Désignation FFM
Commissaire technique-----	215067 - M BOY DANIEL -----	Désignation LMOCC
Commissaire technique-----	020979 - M RIZON ALAIN -----	Désignation LMOCC
Commissaire technique-----	156306 - M HERTRICH OLIVIER-----	Désignation LMOCC
Responsable du chronométrage -----	FFM -----	Désignation FFM
Chronométrateur -----	FFM -----	Désignation FFM
Responsable des transpondeurs -----	FFM -----	Désignation FFM

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Tarifs des inscriptions dans le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2021 (article 4.1) et sur <https://ffm.engage-sports.com/>

Le coût de la location du transpondeur est inclus. Le transpondeur est prêté par la LMOCC au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo sous 48h. A défaut, une facture d'un montant de 200€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception. Pour les pilotes licenciés à la journée et des catégories hors-Championnat : prévoir un chèque de caution de 200€ pour la location du transpondeur

CATEGORIE	DESCRIPTION
Championnat de France MX à l'ancienne	Voir règlement particulier.
Trophée Pyrénées MX 85 ➤ Scratch (9-15 ans) ➤ Minime (9-12 ans)	Age ----- de 9 à 15 ans (NJ / NCO / LUE / INTER) Cylindrée---- 85cc
Coupe de la ville <i>Hors Championnat</i>	Age ----- A partir de 13 ans (NCO / NJ3C / LJ) Cylindrée---- A partir de 125cc (-15 ans : 125cc) Tarif ----- 45€





ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée : Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : **NON** **OUI** (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus).

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs : Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques : Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical -----	Docteur Emmanuel Labarthe	Nombre d'ambulance(s)-----	1
Nombre de secouristes -----	14	Temps de trajet (en min) -----	20 min
Hôpital le plus proche -----	Muret (31)		

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

Nom du site -----	Circuit de Lasplagne	Adresse -----	Lasplagne, 31870 Beaumont-sur-Lèze
Longueur du circuit -----	1 350 m	Longueur de la ligne droite de départ-----	80 m
Largeur minimum de la piste-----	5 m	Nombre de Commissaires de piste-----	15
Largeur de la grille-----	30 m		

Capacité : 50 motos / 00 quads pendant les essais et 42 motos / 00 quads en manche

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : le 27/03/2021	Date : Le 31/03/2021	Date : 13/04/2021 - Visa 21/0169 Numéro :



N° d'épreuve FFM _____ **149**
Moto-Club _____ **BEAUMONT MSL**
N° d'affiliation _____ **C3042**
Date _____ **20 mai 2021**
Lieu _____ **Beaumont sur Lèze (31)**
Organisateur technique - **230133 - Mme ROURA FERRER VERONIQUE**
E-mail _____ **vero.ferrer21@gmail.com**
Téléphone _____ **06 24 90 10 41**

CDF MOTOCROSS à l'ANCIENNE

ANNEXE AU REGLEMENT PARTICULIER 2021

En complément des catégories mentionnées dans le règlement particulier de la manifestation, l'épreuve comptera également pour le Championnat de France de Motocross à l'Ancienne.

Cette manche du Championnat de France de Motocross à l'Ancienne se déroulera conformément au règlement général du championnat établi par le Comité Motos Classiques et Historiques et dans le respect des dispositions suivantes.

Officiels

Le Comité Motos Classiques et Historiques a désigné un de ses membres pour occuper la fonction de délégué FFM sur l'épreuve, ainsi qu'un commissaire technique qui sera en charge des contrôles réalisés sur les machines du championnat.

Délégué FFM _____ **M CHARPIN MAX** Licence : **006434**
Commissaire technique _____ **M OPALINSKI RICHARD** Licence : **054480**

Les catégories

Seules les catégories dont la case est cochée sont prévues pour l'épreuve.

- Vintage Classic
 Evolution & Prototype Pré-90 & Super Evolution

Vintage : Machines des origines à l'année modèle 1977. Pilotes : 45 ans minimum.

Classic : Machines à partir de l'année modèle 1978 réunissant d'origine les trois éléments techniques suivants – Refroidissement par air, bi-amortisseurs ou cantilever, freins avant et arrière à tambour. Pilotes : 35 ans minimum.

Evolution : Sur le principe des trois caractéristiques techniques de la catégorie « Classic », machines dérogeant d'origine à deux de ces trois critères. Pilotes : 20 ans minimum.

Prototype : Machines répondant à toutes les caractéristiques de la catégorie « Classic ou Evolution » mais transformées avec des éléments d'époque. Pilotes : 25 ans minimum.

Pré-90 : Machines dotées d'au minimum 1 disque et fabriqué de janvier 1984 jusqu'à décembre 1989. Pilotes : 25 ans minimum.

Super Evolution : Machines fabriquées de janvier 1990 à fin 1997 équipées de cadre en acier. Pilotes : 25 ans minimum.

Licences : Les coureurs de toutes nationalités peuvent courir sous réserve d'être détenteurs d'une licence française MAT, NCO, INTER, VINTAGE UEM TT ou LIA, délivrée par la F.F.M. valable pour l'année en cours. La licence MAT ne peut être attribuée qu'aux pilotes équipés de machines à freins à tambour.

Commentaires :

Visa du Moto-Club

Date : **27/03/21**

BEAUMONT MOTO SPORT
Siège Chez REBOUIL Mathieu
"MANDIL"
31870 BEAUMONT / LEZE
Tél. 06 76 29 85 93 ou 06 24 90 10 41

Visa de la Ligue

Date :



Visa de la FFM





HORAIRES PREVISIONNELS

Samedi 29 mai 2021

15h00 – 19h00 ----- Contrôles administratifs et techniques

Dimanche 30 mai 2021

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h30	8h30	Contrôles administratifs & techniques		
8h30	8h45	Tests départs (5') et essais libres (10')	Coupe de la ville	15'
8h50	9h05	Essais libres	Championnat de France MX à l'ancienne « Vintage »	15'
9h10	9h25	Essais libres	Championnat de France MX à l'ancienne « Classic / Evolution / Prototype »	15'
9h30	9h45	Essais libres	Championnat de France MX à l'ancienne « Pré-90 / Super Evolution »	15'
9h50	10h05	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Pyrénées MX 85	15'
10h10	10h25	Essais chronométrés	Coupe de la ville	15'
10h30	10h45	Essais chronométrés	Championnat de France MX à l'ancienne « Vintage »	15'
10h50	11h05	Essais chronométrés	Championnat de France MX à l'ancienne « Classic / Evolution / Prototype »	15'
11h10	11h25	Essais chronométrés	Championnat de France MX à l'ancienne « Pré-90 / Super Evolution »	15'
11h30	11h45	Essais chronométrés	Trophée Pyrénées MX 85	15'
11h50	13h25	Pause		
13h30	13h50	Manche 1	Coupe de la ville	15' + 1T
13h55	14h15	Manche 1	Championnat de France MX à l'ancienne « Vintage »	15' + 1T
14h20	14h45	Manche 1	Championnat de France MX à l'ancienne « Classic / Evolution / Prototype »	20' + 1T
14h50	15h15	Manche 1	Championnat de France MX à l'ancienne « Pré-90 / Super Evolution »	20' + 1T
15h20	15h40	Manche 1	Trophée Pyrénées MX 85	15' + 1T
15h45	15h55	Pause		
16h00	16h20	Manche 2	Coupe de la ville	15' + 1T
16h25	16h45	Manche 2	Championnat de France MX à l'ancienne « Vintage »	15' + 1T
16h50	17h15	Manche 2	Championnat de France MX à l'ancienne « Classic / Evolution / Prototype »	20' + 1T
17h20	17h45	Manche 2	Championnat de France MX à l'ancienne « Pré-90 / Super Evolution »	20' + 1T
17h50	18h05	Manche 2	Trophée Pyrénées MX 85	15' + 1T
18h15		Remise des prix		



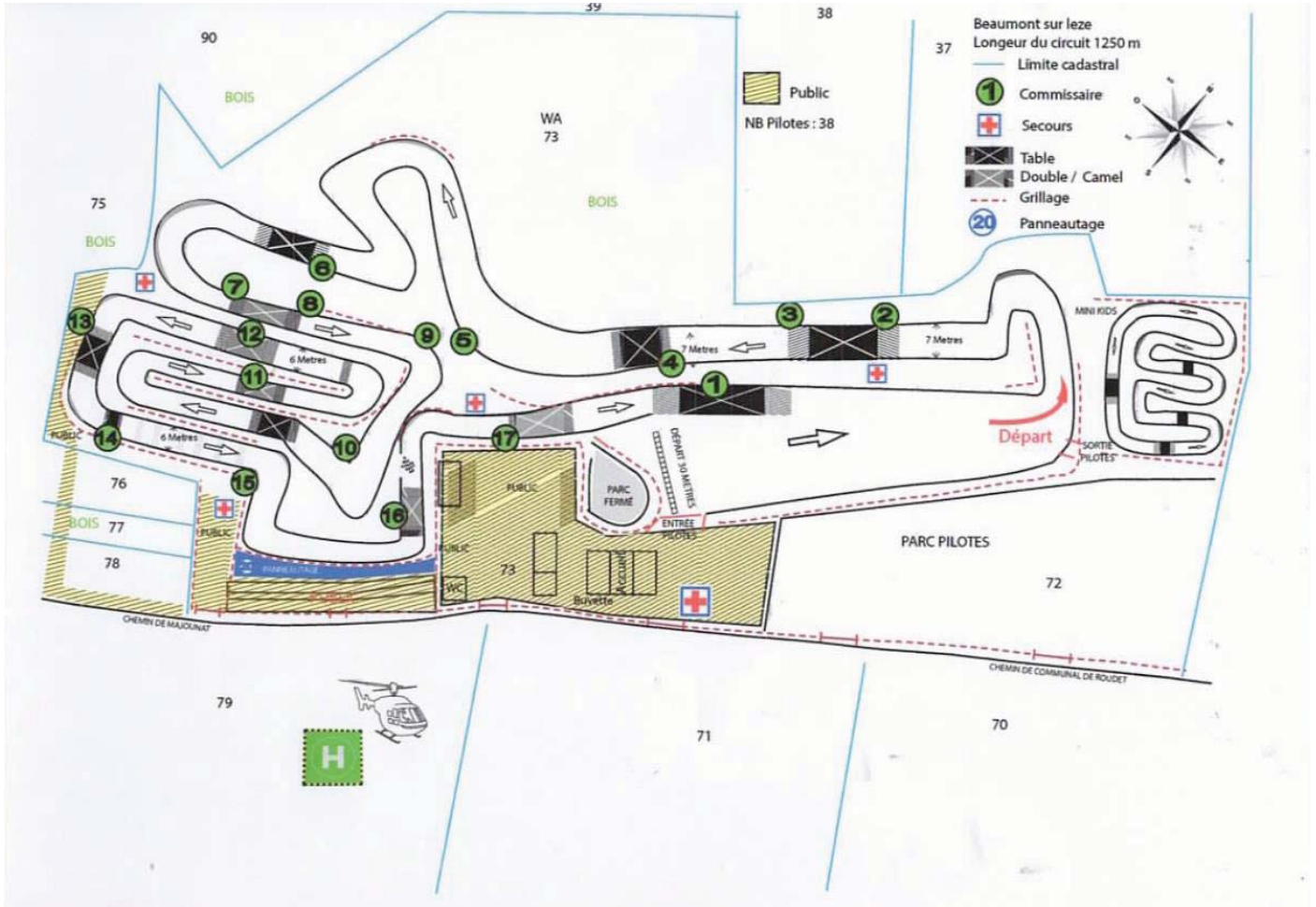


MOTOCROSS

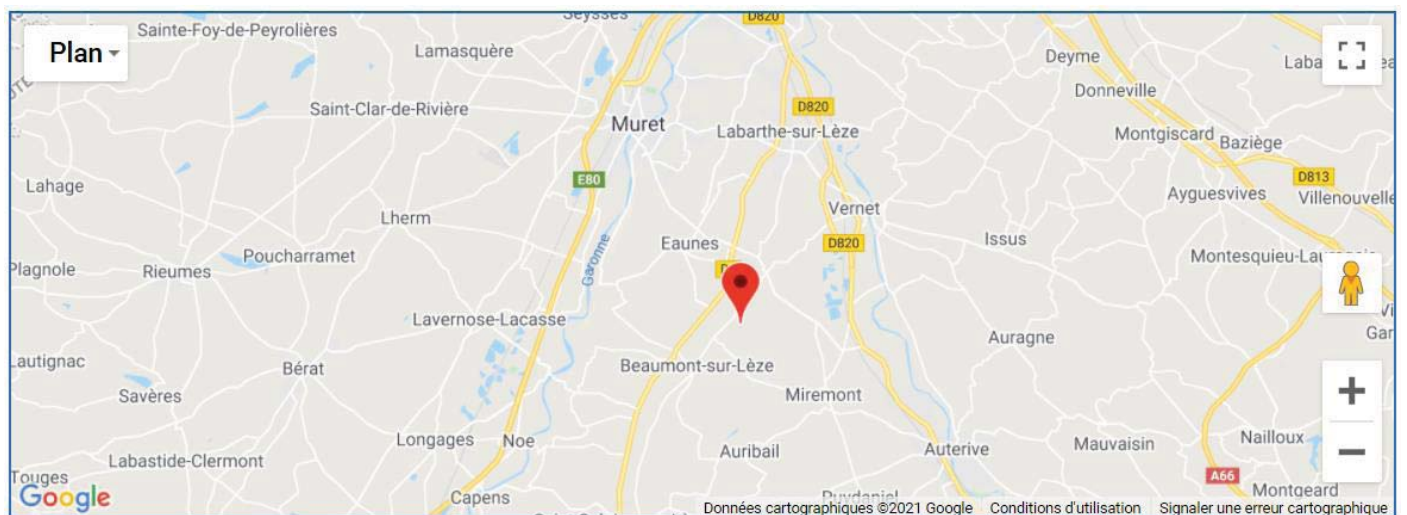
REGLEMENT PARTICULIER 2021



PLAN



SITUATION GEOGRAPHIQUE



**ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR**
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

BEAUMONT MOTO SPORT
Mairie
31870 BEAUMONT SUR LEZE

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921XL000060U-RCO3274** auprès de la compagnie LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Championnat de France motos anciennes** » se déroulant du **30/05/2021 à 07h00 au 30/05/2021 à 21h00**.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.

Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, ULYSSERE, et LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY S.A en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 11/03/2021

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance



ASSURANCES LESTIENNE
SAS ASSURANCES LESTIENNE
BP 34 - 51873 REIMS CEDEX
E-mail: contact@assurances-lestienne.com
T: 0326877134
RCS REIMS 529 120 842 ORIAS 13007888

